

## **Réunion du 25 mai 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à 19 heures, le Conseil Municipal de LAIZE-CLINCHAMPS régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROSE Dominique, Maire

Présents : Mesdames BOURLAND, DESJARDINS, FOUREZ, GODEFROY, GUESNON, LE DARD, NERROLLE, POUTREL, VALETTE, VANDEVOIR, WEINREICH et Messieurs ACHARD, CHATELIN, CHOUETTE, FOSSARD, JUEL, JUS, MAILLARD, MARTIN, PICARD, ROSE, SINIGAGLIA, THOMAS.

Monsieur MARTIN et Madame LEMAZURIER ont été nommés secrétaire de séance.

### **ELECTION DU MAIRE**

Monsieur ROSE demande à Monsieur CHOUETTE Bernard, doyen d'âge du conseil municipal pour procéder à l'élection du maire.

Monsieur CHOUETTE procède à l'appel des conseillers, 23 conseillers répondent présents.

Deux assesseurs sont nommés, il est proposé de nommer Madame POUTREL Nicole et Madame VAN BRABANT assesseurs.

Madame LEMAZURIER Véronique est nommée secrétaire pour rédiger le procès-verbal de l'élection.

Monsieur CHOUETTE demande à l'assemblée qui est candidat aux fonctions de Maire.

Monsieur ROSE est candidat.

Monsieur CHOUETTE demande à chaque conseiller de procéder aux votes suivant les conditions prévues par la loi.

Résultat du scrutin : 23 bulletins, 22 bulletins pour et 1 bulletin blanc.

Monsieur ROSE a été élu maire.

Monsieur ROSE prend la présidence et remercie l'assemblée.

### **13/2020 Nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune Laize-Clinchamps un effectif maximum de six adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé, à l'unanimité, à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune Laize-Clinchamps.

### **ELECTION DES AJDOINTS**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée qui est candidat aux fonctions d'adjoints.

Une liste est proposée soit :

1- FOSSARD Laurent 2- POUTREL Nicole 3- MARTIN Gérard 4- FOUREZ Hélène 5- JUS Frédéric

Monsieur ROSE rappelle à l'assemblée qu'il s'agit d'un scrutin de liste et demande à l'assemblée de voter selon les conditions prévues par la loi.

Résultat du scrutin : 23 bulletins, 23 pour.

Les adjoints nommés ci-dessus sont élus.

### **ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE CLINCHAMPS SUR ORNE**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée qui est candidat aux fonctions de Maire Délégué de Clinchamps sur Orne.

Monsieur PICARD Hubert est candidat

Résultat du scrutin : 23 bulletins, 21 pour et 2 bulletins blancs.

Monsieur PICARD Hubert est élu Maire délégué de Clinchamps sur Orne.

### **ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE LAIZE LA VILLE**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée qui est candidat aux fonctions de Maire Délégué de Laize La Ville.

Monsieur ROSE Dominique est candidat

Résultat du scrutin : 23 bulletins, 21 pour et 2 bulletins blancs.

Monsieur ROSE Dominique est élu Maire délégué de Laize La Ville.

### **14/2020 Indemnités de fonction des adjoints**

- Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de verser à compter du 25 mai 2020, une indemnité de fonction telle que définie ci-dessous :
  - A chacun des adjoints, une indemnité de fonction calculée au taux de 19.80% de l'indice terminal

### **15/2020 Indemnités de fonction du Maire délégué de Clinchamps sur Orne**

- Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants
- Vu la demande du Maire délégué de Clinchamps sur Orne, l'indemnité de fonction est fixées telle que définie ci-dessous
  - o une indemnité de fonction calculée au taux de 19.80% de l'indice terminal
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de verser à compter du 25 mai 2020, une indemnité de fonction telle que définie ci-dessous :

- Au Maire délégué de Clinchamps sur Orne, une indemnité de fonction calculée au taux de 19.80% de l'indice terminal

### **16/2020 Indemnités de fonction de conseillers municipaux pour délégation de fonction**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur CHOUETTE Bernard et Monsieur JUEL Bernard bénéficient d'une délégation de fonction de gardiennage des salles communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accorder une indemnité de fonction de gardiennage de salle à Messieurs CHOUETTE et JUEL sur la base de 1.24% de l'indice terminal. Celle-ci sera versée mensuellement à compter du 18 mai 2020.
- De donner tous pouvoirs au Maire pour exécuter cette décision.

### **Délégations de pouvoir**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'attribuer au Maire les délégations de pouvoir prévues à l'article L2122-22 du CGCT
- D'attribuer ces mêmes délégations au maire délégué et aux adjoints, suivant l'ordre du tableau, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire

### **17/2020 DESIGNATION DES DELEGUES AU SDEC ENERGIE**

Sur proposition de Monsieur le Maire et conformément à l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du SDEC ÉNERGIE en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le conseil municipal doit procéder à la désignation de deux délégués titulaires afin d'être représenté dans les instances du SDEC ÉNERGIE.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner, 22 pour et 1 abstention:*

- MARTIN Gérard
- JUS Frédéric

Monsieur ROSE fait lecture de la Charte de l'Élu et en distribue un exemplaire à chaque élu.